

CQPM • Chargé d'affaire en Chaudronnerie, Tuyauterie, Soudure (CTS)

Préparer - Organiser / Acheter - Commercialiser

Chaudronnerie - Soudage - Tuyauterie industrielle
Management - Gestion de projets
Achats - Commerce

MISSION(S) VISÉE(S) PAR LA QUALIFICATION

Le chargé d'affaire en Chaudronnerie, Tuyauterie, Soudure (CTS) intervient sur des projets de construction d'ensembles chaudronnés, tuyautés, soudés. Selon le contexte de l'entreprise, et après avoir vérifié la faisabilité au regard des moyens de fabrication à disposition, il est amené à formaliser tout ou partie d'une offre technique avec chiffrage. Il peut également, en accord avec sa hiérarchie, recourir à la sous-traitance.

ACTIVITÉS

En fonction des différents contextes et/ou organisations des entreprises, les missions ou activités du titulaire portent sur :

- L'étude et le chiffrage de solutions techniques en tuyauterie chaudronnerie soudure
- La coordination technique d'une affaire en chaudronnerie, tuyauterie, soudure
- La conduite de projet (ou d'affaire).

COMPÉTENCES

- Vérifier la faisabilité d'un projet de construction d'ensembles chaudronnés, tuyautés, soudés et définir les moyens
- Réaliser l'étude de solutions techniques dans le cadre d'une revue de conception
- Réaliser le chiffrage d'une l'affaire de chaudronnerie, tuyauterie, soudure



- Assurer le suivi et la validation des approvisionnements
- Coordonner la phase de construction d'un ensemble chaudronné, tuyauté, soudé
- Statuer sur les contrôles et essais
- Suivre un projet (ou une affaire)
- Animer une réunion de travail
- Formaliser un retour d'expérience

> Les interlocuteurs

- L'UIMM territoriale la plus proche
- Représentant des salariés
- Directement en entreprise
- Conseiller d'orientation
- Conseiller en évolution professionnelle : Pôle emploi, APEC...

> Identification

Niveau : 6

N° Cert. : 2001 0200 R

État : Active

RNCP : RNCP41432

> Dispositif d'accès

Qui peut accéder à la certification ?

- Jeunes et adultes
- Salarié(e)s
- Intérimaires
- Demandeurs d'emploi

Comment accéder à la certification ?

Par la formation

- Contrat de professionnalisation
- Plan de développement des compétences
- POE (Individuelle/collective)
- Pro A